

AIDE-MÉMOIRE

Rentrée 2020



NOTE : Afin de prendre connaissance de l'ensemble des directives en vigueur, nous vous invitons à vous référer à la **DIRECTIVE ENCADRANT LES ACTIVITÉS DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19**, vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant : [Directive C3-D104](#)

	ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS	PROFESSEURES ET PROFESSEURS	PERSONNES CHARGÉES DE COURS	PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE SOUTIEN
ACCÈS AUX SERVICES DE L'UQAR	Plusieurs services étant offerts à distance, il est préférable de contacter par téléphone ou par courriel les services pour éviter un déplacement inutile. Vous pouvez vous renseigner sur les services en consultant la section « Services à la communauté de A à Z » sur le site internet de l'UQAR.			
ACCÈS AUX CAMPUS	Autorisé pour une activité d'enseignement ou de recherche planifiée, pour les bibliothèques, la Procure, la Coop, pour un service offert en présentiel et pour un rendez-vous avec une ressource enseignante ou un membre du personnel.	Autorisé en tout temps pour ce qui ne peut être réalisé en télétravail.	Autorisé en tout temps pour ce qui ne peut être réalisé en télétravail.	Le télétravail est la voie privilégiée. La présence aux campus est déterminée selon le supérieur immédiat en fonction de la nature du travail et des besoins organisationnels.
ÉTAT DE SANTÉ	Afin de réduire les risques d'engorgement aux entrées de l'université, tout en protégeant la santé et la sécurité de la communauté, toute personne doit OBLIGATOIREMENT remplir un questionnaire d'autodéclaration de son état de santé en lien avec la COVID-19 avant d'accéder aux installations de l'UQAR. Advenant une réponse affirmative à au moins une (1) des questions, elle ne pourra avoir accès aux installations des campus. Le questionnaire doit être rempli et transmis en ligne en y accédant à partir de la section COVID-19 du site internet de l'UQAR ou par le lien suivant : Questionnaire d'autodéclaration .			
CONTRÔLE DES ACCÈS	<ul style="list-style-type: none">▪ Accès par l'Atrium à Rimouski et par l'entrée principale à Lévis.▪ Désinfection des mains et présentation de la confirmation de la déclaration de l'état de santé sur téléphone ou format papier.	<ul style="list-style-type: none">▪ Accès par les portes désignées.▪ Désinfection des mains et utilisation du dispositif d'ouverture de porte pour la confirmation de la déclaration de l'état de santé.	<ul style="list-style-type: none">▪ Accès par l'Atrium à Rimouski et par l'entrée principale à Lévis.▪ Désinfection des mains et présentation de la confirmation de la déclaration de l'état de santé sur téléphone ou format papier.	<ul style="list-style-type: none">▪ Accès par les portes désignées.▪ Désinfection des mains et utilisation du dispositif d'ouverture de porte pour la confirmation de la déclaration de l'état de santé.
COUVRE-VISAGE	Le port du couvre-visage est OBLIGATOIRE en tout temps dans les installations, sauf lorsque : <ul style="list-style-type: none">▪ La personne est assise en salle de classe, en laboratoire informatique ou à la bibliothèque à une distance d'au moins un mètre et demi (1,5) d'autres personnes.▪ La personne est une ressource enseignante dans une salle de classe ou un laboratoire à plus de deux (2) mètres d'autres personnes.▪ La personne est à son bureau, à son poste de travail, dans un laboratoire ou assise dans une salle de réunion à une distance d'au moins deux (2) mètres d'autres personnes.▪ La personne mange, assise dans une aire commune identifiée à cette fin, à une distance d'au moins deux (2) mètres d'autres personnes.			
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION	Lorsque la distanciation physique de deux (2) mètres est impossible pour certaines activités ou tâches essentielles à effectuer et qu'un aménagement physique de protection n'est pas mis en place, le port des équipements suivants est requis : <ul style="list-style-type: none">▪ Masque de procédure (il doit être remplacé quotidiennement ou lorsqu'il est humide) et▪ Lunettes de protection ou visière de protection (elles sont à usage individuel et doivent être entretenues et désinfectées par chaque personne utilisatrice) Les équipements de protection sont fournis par l'UQAR. Ils sont gérés et distribués par les gestionnaires et les responsables de laboratoires qui peuvent se les procurer à la réception des marchandises de l'UQAR au local C-001 pour le campus de Rimouski et à l'accueil pour le campus de Lévis.			
CIRCULATION INTERNE	Les personnes doivent porter leur couvre-visage et respecter la signalisation. Elles doivent éviter les regroupements, limiter leurs déplacements dans les corridors et quitter les campus dès qu'elles ont terminé les activités pour lesquelles elles sont venues.			
ASCENSEURS	Les ascenseurs sont réservés à la circulation de matériel et pour les personnes ayant des difficultés motrices; une (1) seule personne à la fois est autorisée.			
RENCONTRES AUX CAMPUS	Les personnes doivent toujours privilégier les contacts électroniques (téléphone, courriel, texto, rencontres virtuelles via <i>Zoom</i> , <i>Skype</i> , etc.). Lorsqu'une rencontre en présence s'avère essentielle, les salles de réunion peuvent être utilisées en respectant la capacité maximale établie et la distanciation physique de deux (2) mètres.			
NETTOYAGE DES ESPACES	Les installations sont régulièrement nettoyées et désinfectées. Un accent est mis sur la désinfection des surfaces les plus susceptibles d'être touchées fréquemment. De plus, les salles de toilette et les aires communes désignées sont entretenues minimalement quatre (4) fois par jour. Comme il est possible qu'une surface soit infectée entre les périodes d'entretien, il est essentiel, pour la sécurité de soi-même et des autres, de respecter l'hygiène des mains et d'appliquer les procédures et les protocoles établis pour la désinfection des surfaces et l'échange de documents, d'outils ou d'équipements. Pour en prendre connaissance, veuillez-vous référer à l'affichage placé près du matériel de désinfection mis à votre disposition ainsi que dans les salles de toilettes.			
ALIMENTATION	La cafétéria du campus de Rimouski demeurera ouverte si le volume d'activités est suffisant. Des espaces respectant la distanciation sont aménagés pour s'asseoir et manger. Notez que l'offre pourra être adaptée selon l'évolution de la situation. <ul style="list-style-type: none">▪ Campus de Rimouski : 7 h 30 à 13 h 30▪ Café l'Auriculaire, à Rimouski : 7 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h (Service pour apporter seulement) Pour les personnes qui apportent leur repas, des fours à micro-ondes sont disponibles dans les espaces de pause.			
MATÉRIEL ET FOURNITURES SCOLAIRES	La Coop étudiante à Rimouski est ouverte dans le respect des règles de distanciation physique.			